

Nos/Réf : 18828GRAF1223RHO
Vos/Réf : [REDACTED]
Propriétaire(s) : [REDACTED]
Adresse du bien : 7-8 avenue de la Plage
06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

28/12/2023
10:02:05
Références cadastrales :
06104000AH0583
06104000AH0586



BASIAS - BASOL - ICPE - SIS

BASIAS : Base de données des anciens sites industriels et activités de services
BASOL : Base de données des sites et des sols pollués ou potentiellement pollués
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
SIS : Secteur d'informations sur les sols

SYNTHÈSE

	Emprise des parcelles	100m autour	500m autour
 BASIAS	1	4	12
 BASOL	1	2	2
 ICPE	0	0	0
 SIS	1	2	2



Nous vous informons que le présent document est établi sur la base des éléments fournis à ce jour par les bases de données de l'Etat (BASOL, BASIAS, ICPE, SIS). Il constitue un simple document d'information et ne peut être considéré comme un constat/diagnostic de pollution des sols, ou être assimilé à une autorisation/déclaration administrative. Terranota ne saurait être tenu pour responsable des erreurs, imprécisions, absences ou oublis relatifs aux informations mises à disposition par l'Etat, du fait de la non exhaustivité des bases de données fournies et de leur mise à jour aléatoire.

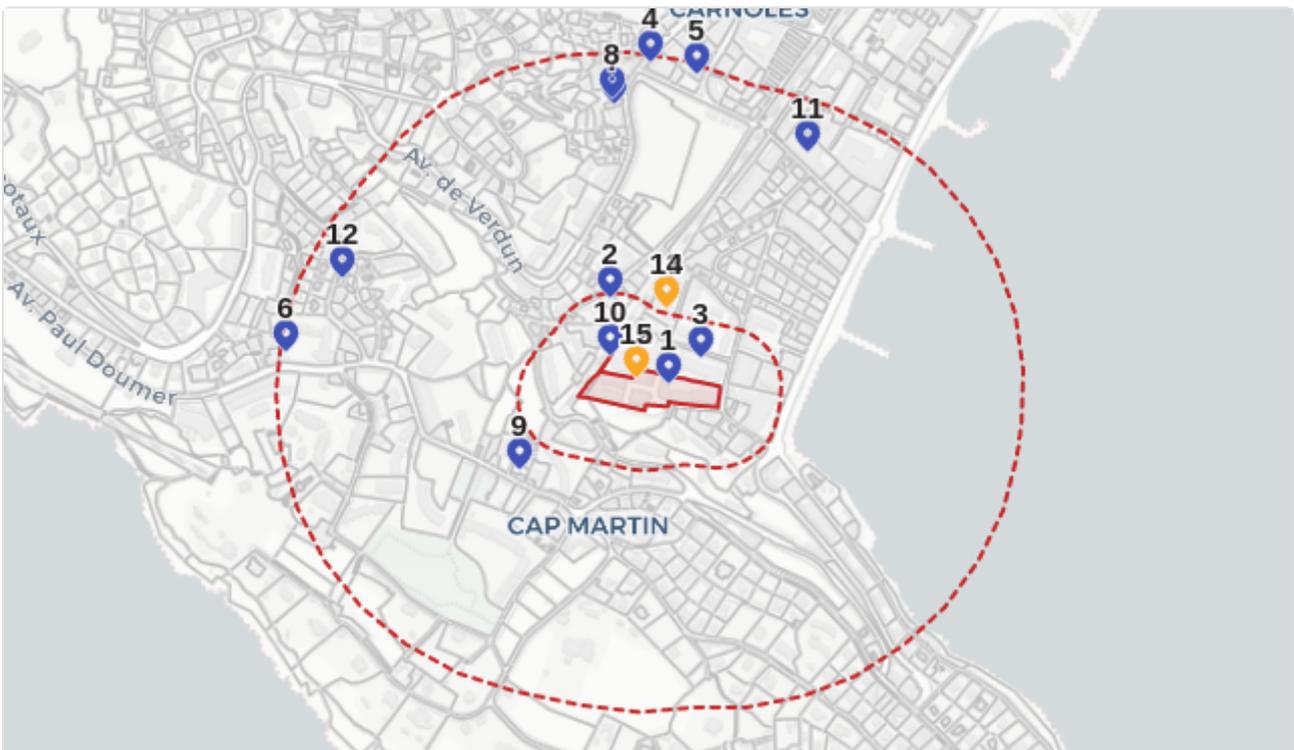
28/12/2023
10:02:05

TERRANOTA
COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Plan de situation à 100m



Plan de situation à 500m



28/12/2023
10:02:05



Liste des sites situés sur l'emprise des parcelles

BASIAS (1)

ID	Code	Nom	État	Activité	Seveso	Début/Fin
1	1	PAC0604522	Agence EDF GDF	Activité terminée	Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales); Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	- Début: 1893-01-01 fin: 1959-01-01

BASOL (1)

ID	Code	Nom	État	Activité	Seveso	Début/Fin
12	12	SSP000419401	Agence EDF GDF	En cours	-	-

ICPE (0)

SIS (1)

ID	Code	Nom	État	Activité	Seveso	Début/Fin
15	15	SSP00041940101	Agence EDF GDF	-	-	-

28/12/2023
10:02:05



Liste des sites situés à moins de 100m de l'emprise des parcelles

BASIAS (4)

ID	Code	Nom	État	Activité	Seveso	Début/Fin
1	PAC0604522	Agence EDF GDF	Activité terminée	Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales); Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z]	-	Début: 1893-01-01 fin: 1959-01-01
2	PAC0600799	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)]	-	Début: 1932-04-01
3	PAC0600273	Usine à gaz	Activité terminée	Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (y compris soufflerie, compression et réfrigération)]	-	Début: 1885-06-26
10	PAC0601039	Laboratoire électrochimique	Partiellement réaménagé et partiellement en friche	Industrie chimique; Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)]	-	Début: 1930-10-13

SIS (2)

ID	Code	Nom	État	Activité	Seveso	Début/Fin
14	SSP00048200101	Ecole maternelle de la Plage	-	-	-	
15	SSP00041940101	Agence EDF GDF	-	-	-	

28/12/2023
10:02:05



Liste des sites situés à moins de 100m de l'emprise des parcelles

BASOL (2)

ID	Code	Nom	État	Activité	Seveso	Début/Fin
12	SSP000419401	Agence EDF GDF	En cours	-	-	
13	SSP000482001	Ecole maternelle de la Plage	Clôturée	-	-	

28/12/2023
10:02:05

Liste des BASIAS situés à moins de 500m de l'emprise des parcelles

BASIAS (12)

ID	Code	Nom	État	Activité	Seveso	Début/Fin
1	PAC0604522	Agence EDF GDF	Activité terminée	Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales); Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z]	-	Début: 1893-01-01 fin: 1959-01-01
2	PAC0600799	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)]	-	Début: 1932-04-01
3	PAC0600273	Usine à gaz	Activité terminée	Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (y compris soufflerie, compression et réfrigération)]	-	Début: 1885-06-26
4	PAC0601980	Desserte de carburant	Activité terminée	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales; Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)]	-	Début: 1935-10-03
5	PAC0602715	Desserte de carburant	Activité terminée	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales; Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)]	-	Début: 1966-01-17
6	PAC0602748	Garage	En activité	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)]	-	Début: 1972-08-17
7	PAC0602975	Relais du Gorbio	Activité terminée	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales; Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)]	-	Début: 1962-02-02
8	PAC0603864	Desserte de carburant	Activité terminée	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales; Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)]	-	Début: 1970-07-02
9	PAC0603928	Serrurerie	En activité	Fabrication de coutellerie; Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)]	-	Début: 1971-08-27
10	PAC0601039	Laboratoire électrochimique	Partiellement réaménagé et partiellement en friche	Industrie chimique; Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)]	-	Début: 1930-10-13

28/12/2023
10:02:05



Liste des BASIAS situés à moins de 500m de l'emprise des parcelles

BASIAS (12)

ID	Code	Nom	État	Activité	Seveso	Début/Fin
11	PAC0602329	Garage	Activité terminée	Garages, ateliers, mécanique et soudure	-	Début: 1954-07-01
12	-	BASIAS sans nom 1	-	-	-	

28/12/2023
10:02:05



Liste des BASOL situés à moins de 500m de l'emprise des parcelles

BASOL (2)

ID	Code	Nom	État	Activité	Seveso	Début/Fin
12	SSP000419401	Agence EDF GDF	En cours	-	-	
13	SSP000482001	Ecole maternelle de la Plage	Clôturée	-	-	

28/12/2023
10:02:05



Liste des SIS situés à moins de 500m de l'emprise des parcelles

SIS (2)

ID	Code	Nom	État	Activité	Seveso	Début/Fin
14	SSP00048200101	Ecole maternelle de la Plage	-	-	-	
15	SSP00041940101	Agence EDF GDF	-	-	-	

PAC0604522

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : PAC
Date de création de la fiche : (*) 16/06/2004
Nom(s) usuel(s) : Agence EDF GDF
Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
GDF	

Etat de connaissance : Pollué connu
Sous surveillance : Oui
Visite du site : Oui, site non retrouvé
Date de la visite : (*) 08/04/2005

Modificateur(s) de la fiche :

Nom modificateur	Date connue (*)
BRGM/EPI/ETS	01/06/2011

Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
0061085X, 0061384X	Rapports ETS

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui	14/03/2005	Oui	18/05/2005

3 - Localisation du site

Code INSEE : 06104
Commune principale : ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN (06104)
Zone Lambert initiale : Lambert II étendu
Précision centroïde : Mètre

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	1 014 386	1 014 386	1 060 605	1 014 386
Y (m)	1 875 358	1 875 357	6 305 663	1 875 358
Préc.XY	Mètre			numéro

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
HPC envirotec	1/700		Ne sais pas	
IGN	1/25000		Ne sais pas	

4 - Propriété du site

Propriétaires :

Nom (raison sociale)	Date de référence (*)	Type	Exploitant
?	01/01/1893		
GDF	01/01/1959	Organisme national parapublic ou son représentant	

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
				AH	431

Nombre de propriétaires actuels : Multiple
 Commentaire : GDF a cédé une partie du terrain à la municipalité en 1959

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Activité terminée
 Date de première activité : (*) 01/01/1893
 Date de fin d'activité : (*) 01/01/1959
 Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales)	C19.10Z	01/01/1893			1er groupe			
2	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	D35.2	01/01/1893			1er groupe			Fabrication du gaz à partir de la houille

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
?	01/01/1893	01/01/1959
GDF	01/01/1959	

Accidents :

Date (*)	Type d'accident	Type de pollution	Milieu touché	Impact	Référence rapport
01/01/1111		Dépôt enterré	Sol/Sous-sol		

Commentaire(s) : sol pollué pour un volume e1500m3. Dépôts enterrés avec 400m3de résidus goudronneux liquides.

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Unique
 Surface totale : 1,46 (en ha)
 Code POS : UB a1
 Site en friche : Non
 Site réaménagé : OUI
 Réaménagement sensible : OUI
 Commentaire : L'Etatblissement Public Foncier Régional se porte acquéreur pour le compte de la Communauté de communes de la Riviera Française (affaire en cours)

7 - Utilisateurs

Utilisateurs :

Nom utilisateur	Type d'utilisateur	Statut utilisateur
GDF	Organisme national parapublic ou son représentant	

8 - Environnement

Milieu d'implantation : Urbain
 Formation superficielle : Sables/Graviers/Galets
 Zones de contraintes et d'intérêts particuliers :

Type de zone ou d'intérêts particuliers	Distance (m)	Commentaire(s)
ZNIEFF1 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)		

Commentaire(s) : Présence d'une nappe, surveillance des eaux souterraines (4 fois par an)

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : BASOL_016 , DRIRE

Autre(s) source(s) : BASOL_016

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,

- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

SSP0004194

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration	SSP000419401
Date de dernière mise à jour	10/01/2018
Statut de l'instruction	En cours
Nom Usuel	Non renseigné
Autre(s) identifiant(s)	06.0016 (BASOL)
Environnement	au 13/06/2017

Description du site:

Ancienne usine à gaz de GdF à ROQUEBRUNE Cap -Martin - 06-

* Le terrain est situé au centre ville. Il a une superficie d'environ 14575 m² et a accueilli de 1893 à 1959 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille.

* Les installations de l'usine ont été démantelées. Les anciens locaux de l'usine ont servi de manufacture de sandales après son démantèlement.

* Le site, avant réhabilitation, était occupé par EDF/GDF services (agence, parc de matériel, benne à déchet, terrains de tennis...) et par des ateliers municipaux.

Description qualitative:

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire.

La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de la population sur le site..).

L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usine à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996.

Sur le site de l'ancienne usine à gaz de Roquebrune Cap Martin , en classe 3 du protocole, ont été réalisés un diagnostic initial suivi d'un diagnostic approfondi en raison d'un projet de revalorisation.

L'ensemble des études a consisté à effectuer des recherches historiques et documentaires, à rechercher des ouvrages enterrés, à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eau (eaux souterraines et superficielles), à caractériser le sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses et à caractériser le sol en profondeur.

D'environ 1,5 ha, ce site a fait l'objet des études classiques de diagnostic et d'évaluation des risques, incluant les aspects " exposition-santé ", en utilisant à titre de guide, l'étude générique réalisée par GdF .

* De ces études, il ressort la présence de cinq cuves renfermant encore un volume total de 400m³ de résidus goudronneux liquides et pâteux et un volume total de 1500m³ de terres souillées par du goudron.

* La structure enterrée d'un gazomètre subsiste sur le site.
Elle a servi de stockage d'ordures ménagères et de résidus de coke.

* Les objectifs de réhabilitation ont été définis (arrêté préfectoral du 07/11/2002) pour une vocation future des terrains à usage sensible.
L'Etablissement Public Foncier Régional (EPF PACA), devenu propriétaire des terrains, prévoit un aménagement mixte de logements et d'activités tertiaires.

* Les travaux commencés en octobre 2003 se sont achevés à l'été 2004.
Ils ont consisté dans l'élimination de goudrons liquides et solides (440 t) par voie d'incinération, et, après excavation des terres polluées, le traitement de celles-ci ,selon leur caractéristique en HAP, par envoi en site de classe 1 (4220 t) et en centre de désorption thermique (5500t).

* La surveillance des eaux souterraines, commencée durant les études, s'est poursuivie pendant une année après les travaux (2 campagnes d'analyses - HAP, BTEX, cyanures totaux des eaux souterraines jusqu'en Juin 2005 conformément à l'AP) ; il n'y a pas eu d'anomalies constatées.
GDF a donc demandé de suspendre la surveillance.

* Le coût de l'opération est estimé par GdF à plus de 2 M€.

* Fin des travaux de réhabilitation (fin de travaux le 25 Juin 2004); terrains conformes à un usage sensible (au regard des critères de l'étude semi-générique élaborée par GDF).

* Procès-verbal de récolement le 2 juin 2006.

* Depuis, le terrain a été cédé par l'EPF PACA à Bouygues immobilier par acte notarié du 13 juillet 2011 en vue de la création d'un programme immobilier "Cap Azur". Ce programme comprend la construction de logements (en accession libre et sociaux) ainsi que des surfaces réservées à des activités tertiaires.

* Ce site ne nécessite plus d'action de la part de l'administration

Description

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de la population sur le site..).

L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usine à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996.

Sur le site de l'ancienne usine à gaz de Roquebrune Cap Martin , en classe 3 du protocole, ont été réalisés un diagnostic initial suivi d'un diagnostic approfondi en raison d'un projet de revalorisation. L'ensemble des études a consisté à effectuer des recherches historiques et documentaires, à rechercher des ouvrages enterrés, à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eau (eaux souterraines et superficielles), à caractériser le sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses et à caractériser le sol en profondeur.

D'environ 1,5 ha, ce site a fait l'objet des études classiques de diagnostic et d'évaluation des risques, incluant les aspects " exposition-santé ", en utilisant à titre de guide, l'étude générique réalisée par GdF .

* De ces études, il ressort la présence de cinq cuves renfermant encore un volume total de 400m³ de résidus goudronneux liquides et pâteux et un volume total de 1500m³ de terres souillées par du goudron.

* La structure enterrée d'un gazomètre subsiste sur le site. Elle a servi de stockage d'ordures ménagères et de résidus de coke.

* Les objectifs de réhabilitation ont été définis (arrêté préfectoral du 07/11/2002) pour une vocation future des terrains à usage sensible. L'Etablissement Public Foncier Régional (EPF PACA), devenu propriétaire des terrains, prévoit un aménagement mixte de logements et d'activités tertiaires.

* Les travaux commencés en octobre 2003 se sont achevés à l'été 2004. Ils ont consisté dans l'élimination de goudrons liquides et solides (440 t) par voie d'incinération, et, après excavation des terres polluées, le traitement de celles-ci ,selon leur caractéristique en HAP, par envoi en site de classe 1 (4220 t) et en centre de désorption thermique (5500t).

* La surveillance des eaux souterraines, commencée durant les études, s'est poursuivie pendant une année après les travaux (2 campagnes d'analyses - HAP, BTEX, cyanures totaux des eaux souterraines jusqu'en Juin 2005 conformément à l'AP) ; il n'y a pas eu d'anomalies constatées. GDF a donc demandé de suspendre la surveillance.

* Le coût de l'opération est estimé par GdF à plus de 2 M€.

* Fin des travaux de réhabilitation (fin de travaux le 25 Juin 2004); terrains conformes à un usage sensible (au regard des critères de l'étude semi-générique élaborée par GDF).

* Procès-verbal de récolement le 2 juin 2006.

* Depuis, le terrain a été cédé par l'EPF PACA à Bouygues immobilier par acte notarié du 13 juillet 2011 en vue de la création d'un programme immobilier "Cap Azur". Ce programme comprend la construction de logements (en accession libre et sociaux) ainsi que des surfaces réservées à des activités tertiaires.

* Ce site ne nécessite plus d'action de la part de l'administration

Polluant(s) identifié(s)

Polluant identifié	
HAP (Hydrocarbures aromatiques, polycycliques, pyrolytiques et dérivés)	

Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol			✓ Incinération	
Description							

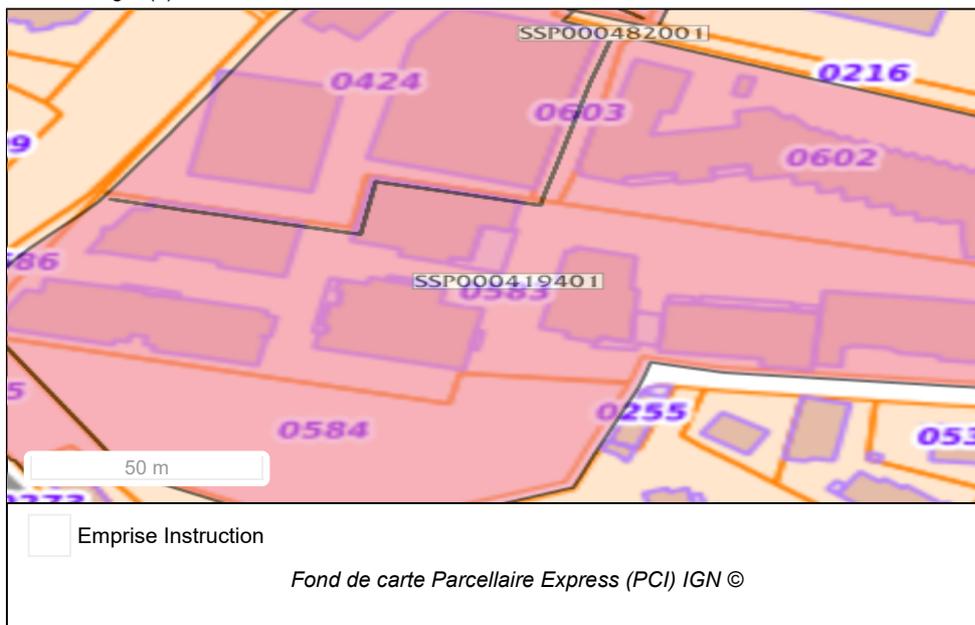
Type d'action	Type études / travaux	Date de début -	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement	Traitement rejets
---------------	-----------------------	-----------------	---------	--------------------	--------------------	------------------------------	-------------------

		Date de fin				/ hors établissement	
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol			✓ Elimination en installation de stockage des déchets dangereux (ISDD) ✓ Méthode thermique	
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Diagnostic et Analyse	-	✓ Sol - Sous-sol				
Description							

Carte(s) et plan(s)
Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ROQUEBRUNE CAP MARTIN		AH	424	
ROQUEBRUNE CAP MARTIN		AH	425	
ROQUEBRUNE CAP MARTIN		AH	583	
ROQUEBRUNE CAP MARTIN		AH	584	
ROQUEBRUNE CAP MARTIN		AH	585	
ROQUEBRUNE CAP MARTIN		AH	586	

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation règlementaire liée à la parcelle SSP00041940101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation SSP000419401

réglementaire

Ancien identifiant SIS

Type d'obligation réglementaire

06SIS06460

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE

06104

Date de dernière mise à jour

30/09/2020

Date de l'Arrêté Préfectoral

Non renseignée

Nom(s) Usuel(s)

Non renseigné

Description

au 13/06/2017

Description du site:

Ancienne usine à gaz de GdF à ROQUEBRUNE Cap -Martin - 06-

* Le terrain est situé au centre ville. Il a une superficie d'environ 14575 m² et a accueilli de 1893 à 1959 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille.

* Les installations de l'usine ont été démantelées. Les anciens locaux de l'usine ont servi de manufacture de sandales après son démantèlement.

* Le site, avant réhabilitation, était occupé par EDF/GDF services (agence, parc de matériel, benne à déchet, terrains de tennis...) et par des ateliers municipaux.

Description qualitative:

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire.

La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de la population sur le site..).

L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usine à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996.

Sur le site de l'ancienne usine à gaz de Roquebrune Cap Martin , en classe 3 du protocole, ont été réalisés un diagnostic initial suivi d'un diagnostic approfondi en raison d'un projet de revalorisation.

L'ensemble des études a consisté à effectuer des recherches historiques et documentaires, à rechercher des ouvrages enterrés, à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eau (eaux souterraines et superficielles), à caractériser le sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses et à caractériser le sol en profondeur.

D'environ 1,5 ha, ce site a fait l'objet des études classiques de diagnostic et d'évaluation des risques, incluant les aspects " exposition-santé ", en utilisant à titre de guide, l'étude générique réalisée par GdF .

* De ces études, il ressort la présence de cinq cuves renfermant encore un volume total de 400m³ de résidus goudronneux liquides et pâteux et un volume total de 1500m³ de terres souillées par du goudron.

* La structure enterrée d'un gazomètre subsiste sur le site. Elle a servi de stockage d'ordures ménagères et de résidus de coke.

* Les objectifs de réhabilitation ont été définis (arrêté préfectoral du 07/11/2002) pour une vocation future des terrains à usage sensible. L'Etablissement Public Foncier Régional (EPF PACA), devenu propriétaire des terrains, prévoit un aménagement mixte de logements et d'activités tertiaires.

* Les travaux commencés en octobre 2003 se sont achevés à l'été 2004. Ils ont consisté dans l'élimination de goudrons liquides et solides (440 t) par voie d'incinération, et, après excavation des terres polluées, le traitement de celles-ci ,selon leur caractéristique en HAP, par envoi en site de classe 1 (4220 t) et en centre de désorption thermique (5500t).

* La surveillance des eaux souterraines, commencée durant les études, s'est poursuivie pendant une année après les travaux (2 campagnes d'analyses - HAP, BTEX, cyanures totaux des eaux souterraines jusqu'en Juin 2005 conformément à l'AP) ; il n'y a pas eu d'anomalies constatées. GDF a donc demandé de suspendre la surveillance.

* Le coût de l'opération est estimé par GdF à plus de 2 M€.

* Fin des travaux de réhabilitation (fin de travaux le 25 Juin 2004); terrains conformes à un usage sensible (au regard des critères de l'étude semi-générique élaborée par GDF).

* Procès-verbal de récolement le 2 juin 2006.

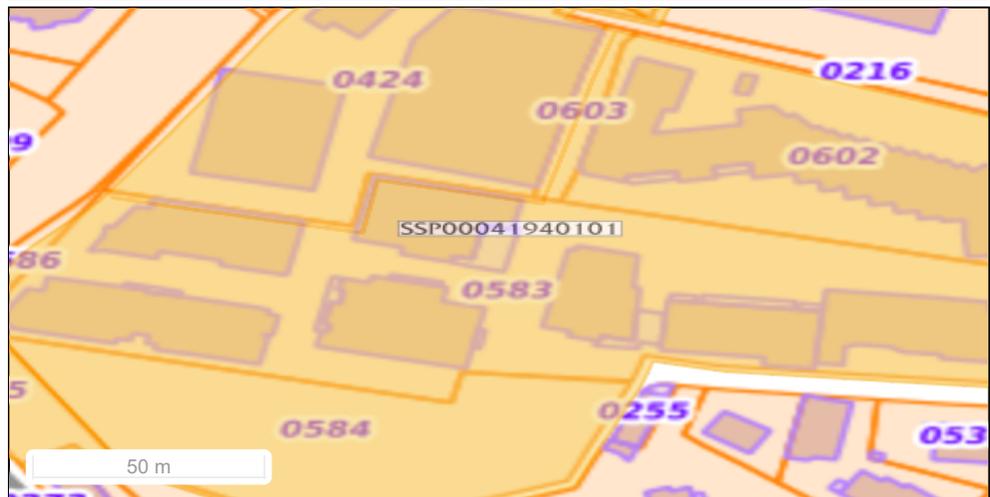
* Depuis, le terrain a été cédé par l'EPF PACA à Bouygues immobilier par acte notarié du 13 juillet 2011 en vue de la création d'un programme immobilier "Cap Azur". Ce programme comprend la construction de logements (en accession libre et sociaux) ainsi que des surfaces réservées à des activités tertiaires.

* Ce site ne nécessite plus d'action de la part de l'administration

Carte(s) et plan(s)

Document diffusable	Titre du document	Type du document
↓ Télécharger	plan-cartographique-06.0016--1	

Carte(s) et plan(s)



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ROQUEBRUNE CAP MARTIN		AH	424	
ROQUEBRUNE CAP MARTIN		AH	425	
ROQUEBRUNE CAP MARTIN		AH	583	
ROQUEBRUNE CAP MARTIN		AH	584	
ROQUEBRUNE CAP MARTIN		AH	585	
ROQUEBRUNE CAP MARTIN		AH	586	

PAC0601039

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : PAC
 Date de création de la fiche : (*) 06/02/2004
 Nom(s) usuel(s) : Laboratoire électrochimique
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de la visite : (*) 01/04/2005

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui	14/03/2005	Oui	18/05/2005

3 - Localisation du site

Localisation : Carnolès, quartier
 Code INSEE : 06104
 Commune principale : ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN (06104)
 Zone Lambert initiale : Lambert II étendu
 Précision centroïde : Mètre

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	1 014 289	1 014 289	1 060 509	
Y (m)	1 875 396	1 875 395	6 305 702	
Préc.XY	Mètre			

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
Carte IGN 3742 OT	1/25000		Ne sais pas	

Commentaire(s) : 973-8xi-012

4 - Propriété du site

Propriétaires :

Nom (raison sociale)	Date de référence (*)	Type	Exploitant
VAN HEUTZ Wilhelm et charles, De DUNIKOWSKY et MUSCHTER	13/10/1930	Personne physique	Oui

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
				?	232

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Partiellement réaménagé et partiellement en friche
 Date de première activité : (*) 13/10/1930
 Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration
 Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Industrie chimique	C20	13/10/1930			1er groupe	RD=Récépissé de déclaration		
2	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	V89.01Z	13/10/1930			1er groupe	RD=Récépissé de déclaration		

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
VAN HEUTZ Wilhelm et charles, De DUNIKOWSKY et MUSCHTER	13/10/1930	

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?

Surface bâtie : 427 (en m2)
 Site en friche : Partiellement
 Site réaménagé : Partiellement
 Réaménagement sensible : Non
 Commentaire : Services Techniques Municipaux

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Milieu d'implantation : Urbain
 Formation superficielle : Sables/Graviers/Galets
 Zones de contraintes et d'intérêts particuliers :

Type de zone ou d'intérêts particuliers	Distance (m)	Commentaire(s)
ZNIEFF1 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)		

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : AD06 5M 468

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

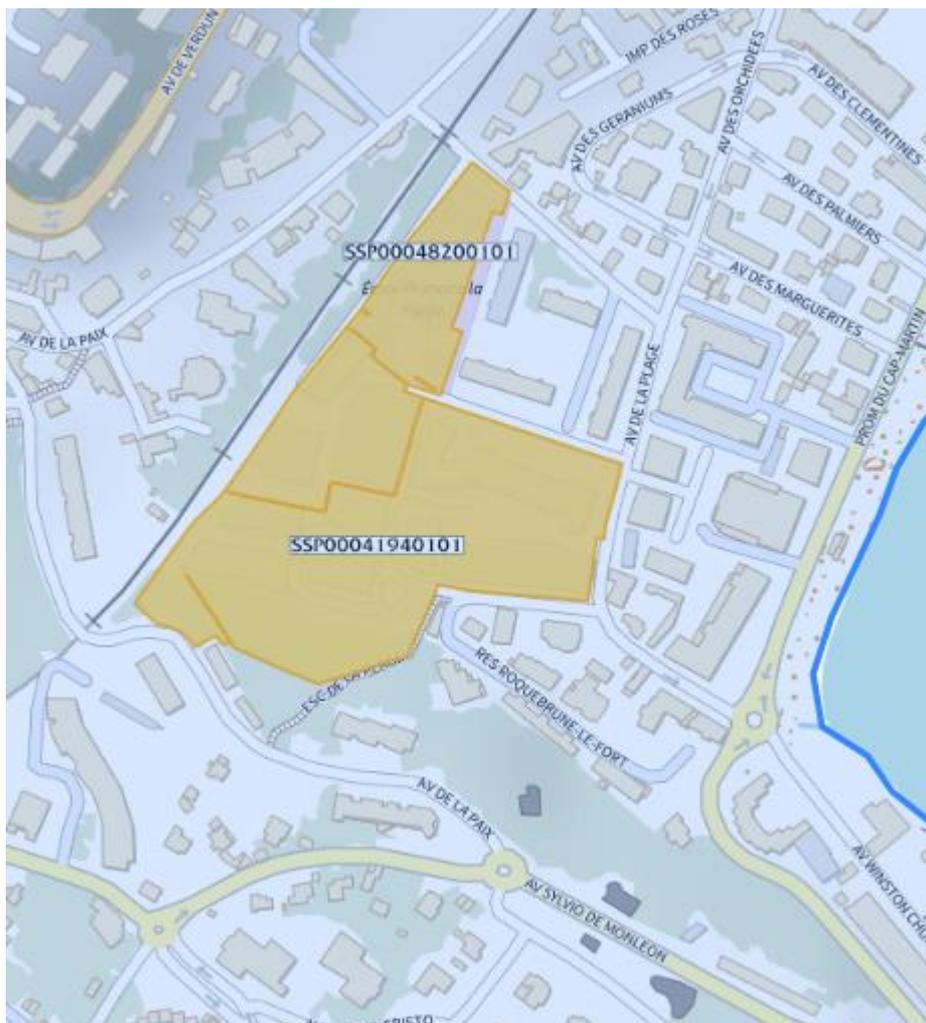
(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
 - si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- 01/01/1111,
- 01/01/1112,
- 01/01/1113,
- ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
 - si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

Nos/Réf : GRAF/C3023
18828GRAF1223RHO
Vos/Réf : [REDACTED]
Propriétaire : [REDACTED]
Acquéreur : [REDACTED]
Adresse du bien: 7-8 avenue de la Plage
06190 ROQUEBRUNE CAP
MARTIN
Réf. Cad. : AH 583-586



A Lyon, le 28/12/2023



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
service environnement

Arrêté préfectoral de création des secteurs d'information sur les sols dans le département des Alpes-Maritimes

N° 16120

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-23 à R.125-27, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles R.151-53 10°, R.410-15-1, R.442-8-1 et R.431-16 n ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2018 établissant les projets de SIS prévus par l'article L125-6 du code de l'environnement, dans le département des Alpes-Maritimes ;

Vu le rapport de l'inspection de l'environnement chargée des installations classées du 27 décembre 2018 proposant des projets de SIS dans les communes du département des Alpes-Maritimes ci-après désignées : ANTIBES, BELVEDERE, CANNES, CAP D'AIL, GRASSE, LA TRINITE, MENTON, NICE, PEILLE, ROQUEBRUNE CAP MARTIN, SAINT ETIENNE DE TINEE, SAORGE, VALLAURIS, VILLEFRANCHE SUR MER, VILLENEUVE LOUBET;

Vu la consultation, par courrier du 9 janvier 2019, des maires des communes citées ci-dessus, sur les projets de SIS ;

Vu les avis émis par les maires des communes d'ANTIBES, CANNES, CAP D'AIL, LA TRINITE et par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, dans le cadre de la consultation susvisée ;

Vu l'absence de réponse, dans le délai de 6 mois, valant avis favorable, des autres communes consultées,

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création des SIS par courriers envoyés la semaine du 1^{er} mars 2019 ;

Vu la consultation du public qui a eu lieu du 25 mars 2019 au 25 avril 2019 sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

Vu l'absence d'observation du public dans le cadre de la consultation susvisée ;

Vu le rapport de l'inspection de l'environnement chargée des installations classées référencé 2019_402 du 16 juillet 2019 proposant la création de SIS dans les communes du département des Alpes-Maritimes ci-après désignées : ANTIBES, BELVEDERE, CANNES, CAP D'AIL, GRASSE, LA TRINITE, MENTON, NICE, PEILLE, ROQUEBRUNE CAP MARTIN, SAINT ETIENNE DE TINEE, SAORGE, VALLAURIS, VILLEFRANCHE SUR MER, VILLENEUVE LOUBET;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de garantir, en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement ;

Considérant que chacune des communes et EPCI concernés du département des Alpes-Maritimes a été consultée sur le ou les projet(s) de création de SIS situé(s) sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains concernés par un projet de création d'un SIS ont été informés du projet et des modalités de consultation du public ainsi que de la possibilité de faire parvenir directement à l'inspection de l'environnement leurs observations éventuelles ;

Considérant que les remarques formulées dans le cadre des consultations susvisées ont soit été prises en considération ce qui a conduit à modifier certains projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols, soit ne justifient pas la remise en cause des projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols;

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Arrête

Article 1

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés :

Nom commune	Identifiant SIS	Nom usuel
ANTIBES	06SIS06570	Ancienne usine à gaz
ANTIBES	06SIS07131	Ecole élémentaire Guynemer
BELVEDERE	06SIS06567	Travaux miniers Grange du colonel
CANNES	06SIS06454	Agence d'EDF / GDF de Cannes la Bocca
CANNES	06SIS06455	Ancienne usine à gaz de Cannes Maria
CANNES	06SIS07132	Ecole maternelle publique " Maurice Alice "
CANNES	06SIS07133	Ecole élémentaire publique " Hélène Vagliano " / Ecole maternelle publique " Ange-Marie Miniconi "

CAP D'AIL	06SIS06456	ZAC de Cap d'Ail
GRASSE	06SIS06457	Agence d'exploitation d'EDF / GDF
GRASSE	06SIS07134	Collège Saint Hilaire
GRASSE	06SIS07135	Lycée Public professionnel Léon Chiris
LA TRINITE	06SIS06357	GERLAND
LA TRINITE	06SIS06359	RECUP'METAUX
MENTON	06SIS06458	Station Service BP
NICE	06SIS06361	Agence EDF GDF Nice Risso (quartier St. jean d'angely)
NICE	06SIS06362	RAPID COTE D'AZUR
NICE	06SIS06453	Station Service SHELL
NICE	06SIS06452	SOGARE
NICE	06SIS06565	Station Service Corniglion Molinier
NICE	06SIS07136	Collège Antoine RISSO
NICE	06SIS07137	Ecole élémentaire " Digue des Français I "
NICE	06SIS07138	Groupe Scolaire Fuon Cauda
NICE	06SIS07141	Collège " Jules Romains "
NICE	06SIS07142	Groupe scolaire privé Kerem MENAHEM
NICE	06SIS07143	Crèche privée B.B. Soleil
NICE	06SIS07140	Groupe scolaire publique du Port
NICE	06SIS07144	Halte-garderie Marie Clothilde
NICE	06SIS07145	Collège Jules Valeri
NICE	06SIS07153	LYCEE GENERAL MASSENA
NICE	06SIS07146	Ecole élémentaire publique Mantega
NICE	06SIS07147	Ecole primaire privée Barsamian
NICE	06SIS07196	anciennes huileries Audemard et usine Deltachimie.

NICE	06SIS07139	Ecole maternelle publique Jules FERRY
PEILLE	06SIS06976	Sources Maraini
ROQUEBRUNE CAP MARTIN	06SIS06460	Agence EDF GDF
ROQUEBRUNE CAP MARTIN	06SIS07148	Ecole maternelle de la Plage
SAINT ETIENNE DE TINEE	06SIS06568	Travaux miniers La Roya
SAORGE	06SIS06566	Travaux miniers Cimes de Raus
VALLAURIS	06SIS07149	Collège Pablo Picasso et SEGPA
VILLEFRANCHE SUR MER	06SIS06406	USINE à GAZ - G.D.F.
VILLENEUVE LOUBET	06SIS06569	KONI FRANCE

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

Article 2 - urbanisme

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Conformément aux articles L.125-6 du code de l'environnement et R.151-53 10° du code de l'urbanisme, les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées.

Conformément à l'article L.556-2 du Code de l'environnement, les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information sur les sols tel que prévu à l'article L.125-6 du même code, font l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols.

Conformément aux articles R.431-16 n et R.442-8-1 du code de l'urbanisme, pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit, dans le dossier de demande de permis, une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement.

Article 3 – obligation d'information des acquéreurs et des locataires

Conformément à l'article L.125-7 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'article L.514-20 et de l'article L.125-5, lorsqu'un terrain ou un bien immobilier situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L.125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de

l'article L.125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

A défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 4 – notification et publicité

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou plusieurs Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'Article 1.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies et des EPCI compétents concernés.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Alpes-Maritimes.

Article 5 – délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nice 18 avenue des Fleurs – 06000 Nice ou par voie dématérialisée, via l'application « Télérecours » accessible sur le site <https://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif adressé à : M. le préfet des Alpes-Maritimes – direction départementale de la protection des populations – service environnement - CADAM – 147, boulevard du Mercantour – 06286 Nice cedex 3, dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné au 1°.

Article 6 - exécution

- La secrétaire générale de la préfecture des Alpes-Maritimes,
- les maires des communes désignées à l'article 1,
- les présidents d'EPCI dont dépendent les communes désignées à l'article 1,
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

et tout agent de la force publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le

07 OCT. 2019

Le Préfet des Alpes-Maritimes

C 14352

DERNIER GONZALEZ

06SIS06460**Fiche Détaillée****1 - Identification**

Identifiant : 06SIS06460
 Nom usuel : Agence EDF GDF
 Adresse : Avenue de la Plage
 Département : ALPES-MARITIMES - 06
 Commune principale : ROQUEBRUNE CAP MARTIN - 06104

Caractéristiques du SIS : au 13/06/2017 Description du site: Ancienne usine à gaz de GdF à ROQUEBRUNE Cap -Martin - 06- * Le terrain est situé au centre ville. Il a une superficie d'environ 14575 m² et a accueilli de 1893 à 1959 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. * Les installations de l'usine ont été démantelées. Les anciens locaux de l'usine ont servi de manufacture de sandales après son démantèlement. * Le site, avant réhabilitation, était occupé par EDF/GDF services (agence, parc de matériel, benne à déchet, terrains de tennis...) et par des ateliers municipaux. Description qualitative: Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de la population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usine à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996. Sur le site de l'ancienne usine à gaz de Roquebrune Cap Martin, en classe 3 du protocole, ont été réalisés un diagnostic initial suivi d'un diagnostic approfondi en raison d'un projet de revalorisation. L'ensemble des études a consisté à effectuer des recherches historiques et documentaires, à rechercher des ouvrages enterrés, à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eau (eaux souterraines et superficielles), à caractériser le sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses et à caractériser le sol en profondeur. D'environ 1,5 ha, ce site a fait l'objet des études classiques de diagnostic et d'évaluation des risques, incluant les aspects " exposition-santé ", en utilisant à titre de guide, l'étude générique réalisée par GdF. * De ces études, il ressort la présence de cinq cuves renfermant encore un volume total de 400m³ de résidus goudronneux liquides et pâteux et un volume total de 1500m³ de terres souillées par du goudron. * La structure enterrée d'un gazomètre subsiste sur le site. Elle a servi de stockage d'ordures ménagères et de résidus de coke. * Les objectifs de réhabilitation ont été définis (arrêté préfectoral du 07/11/2002) pour une vocation future des terrains à usage sensible. L'Etablissement Public Foncier Régional (EPF PACA), devenu propriétaire des terrains, prévoit un aménagement mixte de logements et d'activités tertiaires. * Les travaux commencés en octobre 2003 se sont achevés à l'été 2004. Ils ont consisté dans l'élimination de goudrons liquides et solides (440 t) par voie d'incinération, et, après excavation de terres polluées, le traitement de celles-ci, selon leur caractéristique en HAP, par envoi en site de classe 1 (4220 t) et en centre de désorption thermique (5500t). * La surveillance des eaux souterraines, commencée durant les études, s'est poursuivie pendant une année après les travaux (2 campagnes d'analyses - HAP, BTEX, cyanures totaux des eaux souterraines jusqu'en Juin 2005 conformément à l'AP) ; il n'y a pas eu d'anomalies constatées. GDF a donc demandé de suspendre la surveillance. * Le coût de l'opération est estimé par GdF à plus de 2 M€. * Fin des travaux de réhabilitation (fin de travaux le 25 Juin 2004); terrains conformes à un usage sensible (au regard des critères de l'étude semi-générique élaborée par GDF). * Procès-verbal de récolement le 2 juin 2006. * Depuis, le terrain a été cédé par l'EPF PACA à Bouygues immobilier par acte notarié du 13 juillet 2011 en vue de la création d'un programme immobilier "Cap Azur". Ce programme comprend la construction de logements (en accession libre et sociaux) ainsi que des surfaces réservées à des activités tertiaires. * Ce site ne nécessite plus d'action de la part de l'administration

Etat technique : Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire

2 - Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	06.0016	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=06.0016

3 - Sélection du SIS**4 - Caractéristiques géométriques générales**

Coordonnées du centroïde : 1060577.0 , 6305668.0 (Lambert 93)

5 - Liste parcelles cadastrales

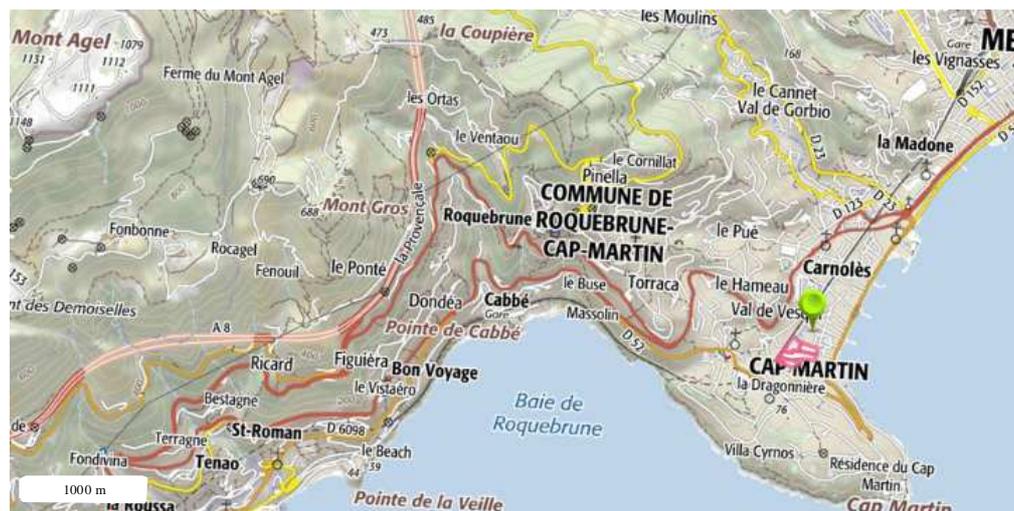
Code commune	Nom commune	Section	Parcelle	Date
06104	ROQUEBRUNE CAP MARTIN	AH	424	15/12/2017
06104	ROQUEBRUNE CAP MARTIN	AH	425	15/12/2017
06104	ROQUEBRUNE CAP MARTIN	AH	583	15/12/2017

06104	ROQUEBRUNE CAP MARTIN	AH	584	15/12/2017
06104	ROQUEBRUNE CAP MARTIN	AH	585	15/12/2017
06104	ROQUEBRUNE CAP MARTIN	AH	586	15/12/2017

6 - Documents

Titre
plan-cartographique-06.0016--1

7 - Cartographie dynamique



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 06SIS06460



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 06SIS06460